

ATTESTATION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL DE JARDIN

- 1- Compléter cette fiche avant la formation au compostage obligatoire.
La remettre le jour de la formation.
- 2- Préparer et apporter les justificatifs nécessaires ci-dessous :
 - Une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis, ...),
 - Une attestation de domicile (copie du titre de propriété, copie du bail, quittance de loyer, quittance EDF, copie de l'avis d'imposition taxe foncière ou taxe d'habitation, copie de facture de téléphone fixe etc...).
- 3- Un composteur gratuit vous sera remis en échange de la fiche et des justificatifs.

Ps : Une photocopie pourra être réalisée le jour de la formation.

PREAMBULE :

La communauté de communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ propose dans le cadre de son Schéma Local De Gestion Des Déchets Organiques (SLGDO) de mettre à disposition gratuitement de ses usagers un composteur, sous réserve de respecter les modalités d'attribution stipulées dans le règlement des composteurs individuels de jardin, joint à cette fiche.

AMBERT LIVRADOIS FOREZ COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Représenté par : son Président.

DÉCLARE METTRE A DISPOSITION GRATUITEMENT UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL DE JARDIN :

BOIS

600 LITRES

PLASTIQUE

300 LITRES

A LA DISPOSITION DE :

Monsieur, Madame,

Domicilié(e) :

Sur la commune de :

AFIN QUE CELUI-CI / CELLE-CI PUISSE COMPOSTER SES DÉCHETS BIODÉGRADABLES DANS LES MEILLEURES CONDITIONS POSSIBLES.

ATTESTANT SUR L'HONNEUR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS FOURNIES CI-DESSUS ET RECONNAISSANT LES SANCTIONS PÉNALES ENCOURUES PAR L'AUTEUR D'UNE FAUSSE DÉCLARATION.

Fait à :

le :

Signature de l'utilisateur,